COMMUNE DE MENNECY

APPOPULACE DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ce contra commedillers

(Kunisipaux dat de 22



Séance Ordinaire du DIX NEUF NOVEMBRE MIL NEUF CENT QUATRE VINGT UN.

L'an mil neuf cent quatre vingt un, le dix neuf novembre à 20 h 45.

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 13 Novembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques ROBERT, Maire.

FRESENTS : MM. Jean-Jacques ROBERT, Maire ; CHAMFAGNE, VIOLETTE, Mme. BLIM, Maires-Adjoints, LEEGEGNE, GILLES, DUMAS, DEMEUX, BACA, Melle: ARCHENAULT, Mme. MINSSIEUX, NICE, Conseillers Municipaux.

ADJENTS EXCUSES : MM. PERTIN, BOURIOT.

MOUVOIRS : M. LEON & M. VIOLETTE

M. LACLAU à M. CHAMPAGNE M. MONIER à M. VIOLETTE

M. GUILLAUMET à M. ROBERT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GILLES



Après lecture, le Procès Verbal de la précédente Séance est adopté.

0 0

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle au Conseil Municipal que depuis la dernière réunion il y a eu à déplorer le décès de Monsieur LEOUC, mari de la Secrétaire du Service Animation Information, de Madame DULDNG, épouse de notre dévoué collègue du Service des Sports local, de Monsieur CRETENEAU, ancien Responsable de la Société Sindex, récemment décoré Chevalier de la Légion d'Honneur.

LE CONSEIL

Assure les familles de son affection et leur adresse avec ses sentiments les meilleurs, ses plus cordiales condoléances.

0 0

COMPTE ADMINISTRATIF# 1980

Monsieur CHAMPAGNE donne lecture du Compte Administratif

香幣

LE CONSEIL

Après que Monsieur le Maire ait quitté la Salle,

A l'unanimité adopte le document qui lui est présenté et qui se monte à :

- . VILLE
- Section Investissement
 Dépenses 3 241 565,47
 Recettes 4 804 086,78
 Excédent des Recettes 1 562 520,31
- Section de Fonctionnement Dépenses 15 268 325,41 Recettes 14 708 116,90 Excédent des Dépenses 1 560 208,51
- Excédent global 2 34,80



- . ASSAINISSEMENT
- Section d'Investiesement Dépenses 141 233,48 Recettes 690 335,91 Excédent des Recettes 549 102,43
- Section de Fonctionnement Dépenses 709 328,87 Recettes 841 996,85 Excédent de Recettes 132 667,98

0 0

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1981

Monsieur CHAMPAGNE donne lecture du Budget Supplémentaire qui a été adopté par la Commission des Finances.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Adopte le document qui lui est présenté et qui se monte à :

- . VILLE
- Section d'Investissement Dépenses et Recettes 16 003 917
- Section de Fonctionnement Dépenses et Recettes 2 360
- . ASSAINISSEMENT
- Section d'Investissement Recettes et Dépenses 549 103
- Section de Fonctionnement Recettes et Dépenses 132 668

O C

TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur VIOLETTE donne connaissance d'un programme de Travaux étudié et adopté par la Commission de Travaux et par celle des Finances, et proposé à l'approbation du Conseil

/



Municipal:

- Route de Melun : aménagement du terrain communal en terrain de Foot-Ball pour les jeunes pupilles et poussins pour la somme de TTC. 27 872 Frs, étant bien entendu qu'il ne s'agit en aucun cas de faire un aménagement de main courante, vestiaires, douches ou autres. Il s'agit d'un ensemble plateau de jeux.
- Chemin de la Butte-Montvrain : aménagement de la voie pour la somme de 22 203 Frs, cette prestation se comprend de la FM. 191 au terrain du Château d'Eau.
- Trottoirs Rue des Châtries : aménagement du trottoir et gravillonnage en gris pour la somme TTC. de 23 150 Fre.
- De la Rue Ferrichon : aménagement (voie-trottoirs) pour la somme TTC, 12 303 Frs.
- pour la somme TTC. 4 288 Frs.
- Rue du Parc : reprise des trottoirs de part et d'autre de la voie, là où ils sont en mauvais état, pour la somme de TTC. 39 579 Frs.
- Entrée du Cimetière : aménagement de l'entrée et de l'emplacement servant de parking au droit de la porte d'entrée pour la somme TTC. de 13 078 Frs.

En ce qui concerne l'aménagement Rue du Rû, il serait bon avant de refaire la voie, de poser un réseau d'assainissement dans le cedre du programme subventionné.

- four le carrefour de la rue Jean-Jaurès et du Chemin de l'Ormeteau : l'aménagement est dû par les lotisseurs du terrain situé à l'angle de ces deux voies, aucun certificat de conformité ne sera délivré si le carrefour n'est pas aménagé.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Adopte ces propositions et demande que les crédite correspondants soient inscrits au B.F. 82, Monsieur le Maire étant invité à rechercher les fonds d'emprunts nécessaires à ces réalisations.

0 0

. . . / . .



Monsieur VIOLETTE donne ensuite connaissance d'un devis d'élagage des arbres de la ville, établi par les Etablissement LELARGE.

Ces travaux seront exécutés pendant la période d'hiver et réglés sur le Budget Primitif 82.

LE CONSEIL

Donne son accord.

0 0

PASSAGE A NIVEAU S.N.C.F. - GARE DE MENNECY

Monsieur DENEUX fait part des observations relatives au fonctionnement du Fassage à niveau voisin de la Gare de Mennecy, notamment en ce qui concerne la fermeture des barrières qui se fait immédiatement après le déclenchement du feu clignotant rouge destiné à avertir les automibilistes, sans leur laisser le temps matériel de réagir logiquement au déclanchement de ce signal, ce qui provoque malheureusement si souvent, des colisions entre un véhicule et les barrières.

O'autre part, il a remarqué que les piétons qui utilisent ce passage à niveau doivent, pour emprunter les portillons réservés à leur usage, traverser deux fois la rue, alors qu'il n'y aurait pas à passer sur le CD 153 si les dits portillons étaient installés à l'opposé des barrières.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Demande l'automatisation de ce passage à niveau et demande également le déplacement du passage piétons,

Invite Monsieur le Maire a adresser la présente délibération avec une lettre à Monsieur le Chef de District cont dépend la Gare de Mennecy.

0 0

RESIDENCE EDOUARD GAUGAZ

Monsieur LESORGNE informe le Conseil que la Commission Edouard Gaugaz a décidé d'abandonner le projet qui a été présenté par la Société H.L.M. de l'Essonne, et travaille avec Monsieur CARPENTIER sur un nouveau projet qui pour l'instant a reçu

.../..

1 9 NOV. 1987

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



l'agrément de tous.

Il demande que le Conseil donne son accord pour élargir la Commission aux Personnes Agées, qui, déjà ont déposé leur candidature pour l'obtention d'un logement dans cette rédidence.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

C) O

VENTE DE BOIS

Le Maire informe le Conseil Municipal que les Services du Farc de Villeroy ne dispose plus actuellement que d'environ 35 stères de bois de chauffage et que compte tenu des travaux exécutés ces derniers temps et du planning envisagé pour l'avenir, la mise en oeuvre des stocks de bois de chauffage sera limité.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

Donne son accord.

Frend acte de cette déclaration.

Et décide de vendre le stère pris sur place à raison de 130 Frs.

0 0

DEMISSION DE MONSIEUR GARRO

Monsieur ROBERT informe le Conseil Municipal que Monsieur GAREO, Conseiller Municipal a envoyé à Monsieur le Sous-Enéfet une lettre dans laquelle il donne sa démission de notre Assemblée Municipale.

Monsieur le Maire en a été averti par Monsieur le Sous-Fréfet.

LE CONSEIL

Frend acte de cette démission qui à son point de vue est la confirmation de l'absence de leur Collègue de l'Assemblée Municipale depuis plus de deux ans.

0 ,

. . . / . . .

1





AFFAIRE NALIN

Monsieur VIOLETTE fait part de l'intervention des Services Techniques et de la Société MIGNON dans la propriété de Monsieur MALIN, dont le sous-sol a été inondé à la suite d'un orage, par le refoulement des eaux en provenance du réseau d'évacuation de sa descente de garage, propriété située 21 avenue des Forcelaines.

De cet incident, on peut déduire que le branchement de ce réseau était fait au réseau d'eaux usées au lieu du réseau eaux pluviales.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Regrette que de tels incidents puissent se produire à cause de branchement mal effectués,

et Demande qu'à l'avenir un représentant des Services Techniques assiste au moment des travaux, au branchement dans la bonne canalisation,

Il maintient également la position qu'il avait toujours tenue, par laquelle la Commune ne prend en charge que l'entretien des réseaux principaux à l'exclusion de tout branchement individuel qui reste à la charge du propriétaire du bâtiment desservi.

0 0

Monsieur ROBERT rappelle les diverses manifestations organisées dans la Commune dans les deux semaines à venir et auxquelles le Conseil Municipal est invité à assister. (Sainte-Cécile, tournoi de belotte, tournoi de Hand-Ball, manifestation d'athlétisme, exposition d'antiquité, etc...)

0 0

Le Bureau Municipal se réunira le Mardi 24 Novembre, d'autre part les responsables de Commissions sont invités à déposer dans les meilleurs délais, leurs demandes de crédits pour le Judget Frimitif 1982 afin que celles-ci soient examinées préslablement par le Bureau Municipal lors de sa réunion du 1er Jécombre 1981.

0 0

Le Conseil Municipal se réunira à nouveau le 15 décembre à 20 h 45, l'Ordre du Jour sera transmis en temps utile.

0 0

.../...



L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

And American Property of the Second Property